

Contrevenant	Domicile	Infraction	Date de la sentence et amende	Juge
Rémi Bouchard	Godbout	Prise et possession de 74 poissons de fond de plus que la limite permise en une seule journée de pêche récréative.	9 février 2009 300 \$	Lucie Morissette
Charles Quessy	Baie-Comeau	Cueillette de myes dans une zone fermée.	9 février 2009 300 \$	Lucie Morissette
Ivan Etheridge	Brador	Utilisation d'un bateau de pêche pour la pêche au crabe par une personne dont le nom n'est pas sur le permis.	16 février 2009 300 \$	Michel Dionne
Andrew Fequet	Old Fort	Dérogation à ses conditions de pêche au homard pour l'année 2007 en ayant en sa possession trois homards de taille inférieure à la limite permise de 82 mm.	16 février 2009 500 \$	Michel Dionne
Barry Hart	Brador	Permission à un tiers d'utiliser son permis de pêche au crabe sans autorisation de remplacement.	16 février 2009 300 \$	Michel Dionne
Jean-Richard Joncas Neil Jones	Blanc-Sablon	Utilisation d'un bateau de pêche pour la pêche à la morue sans que son nom ne figure au permis.	16 février 2009 300 \$ chacun	Michel Dionne
Aaron Rowsell	Harrington Harbour	Pêche au homard sans permis et pendant une période de fermeture.	16 février 2009 750 \$	Michel Dionne
Armand Anderson	Tête-à-la-Baleine	Pêche au crabe sans permis et pendant une période de fermeture.	18 février 2009 1000 \$	Michel Dionne
Raymond Mansbridge	Mutton Bay	Dérogation aux conditions de permis pour la pêche au homard en ayant en sa possessions 47 homards de taille inférieure à la limite permise de 82 mm et	18 février 2009 5000 \$	Michel Dionne

		quatre femelles œuvées.		
Sonya Monger	Tête-à-la-Baleine	Pêche au crabe sans permis et pendant une période de fermeture.	18 février 2009 1000 \$	Michel Dionne
Daniel Osbourne	Chevery	Dérogation à ses conditions de permis de pêche pour appât en n'ayant pas tendu son filet à au moins une brasse sous la surface de l'eau.	18 février 2009 300 \$	Michel Dionne